

COUPE NATIONALE VETERANS PAR EQUIPES DE DEUX JOUEURS

Echelon Départemental
Coefficient classement : 0,75

Article 1 - Conditions de participation

La coupe nationale vétérans est réservée aux licenciés traditionnels de la Fédération française de tennis de table âgés de plus de 40 ans au 1er janvier de la saison en cours.

Article 2 - Formule de la compétition

Les rencontres ont lieu en cinq parties selon la formule de la coupe suivante : quatre simples et un double. Les parties se disputent au meilleur des cinq manches (trois manches gagnées) dans l'ordre suivant : AX - BY - double - AY - BX. La rencontre est arrêtée dès qu'une équipe a remporté trois parties.

Article 3 - Tableaux

La coupe nationale vétérans comporte trois tableaux :

- Tableau A : plus de 40 ans au 1er janvier de la saison en cours.
- Tableau B : plus de 50 ans au 1er janvier de la saison en cours.
- Tableau C : plus de 60 ans au 1er janvier de la saison en cours.

Article 4 - Composition des équipes

L'association désigne pour chaque équipe engagée deux joueurs au minimum et quatre joueurs au maximum. Un joueur ne peut figurer que dans une équipe. Chaque équipe ne peut comporter qu'un seul étranger. Chacun des quatre joueurs peut être incorporé pour le double même s'il ne participe pas aux simples.

Il est possible à deux associations d'un même département de constituer une équipe à la condition que chacune de ces associations n'engage pas une autre équipe dans la même catégorie. Lorsque deux associations constituent une équipe, celle-ci prend le nom des deux clubs et ne peut être composée que de deux joueurs.

Une équipe peut être composée de messieurs, de dames ou être mixte.

Les joueurs de plus de 60 ans peuvent être inclus dans des équipes des tableaux A et B. Les joueurs de plus de 50 ans peuvent être inclus dans des équipes du tableau A.

Article 5 - Echelon départemental

L'échelon départemental est qualificatif pour l'échelon régional.

La ligue détermine le nombre de qualifiés par département.

Le droit d'engagement est de 15€ par équipe engagée.

Article 6 - Echelon régional

La Ligue IDF organise l'épreuve régionale avec les équipes qualifiées par l'échelon départemental.

Les équipes qualifiées pour l'échelon régional devront se conformer au règlement régissant ce niveau.

Article 7 – Organisation

Dans chaque tableau, les équipes sont réparties dans des poules de trois ou quatre, après avoir été classées selon l'ordre croissant des totaux des classements des 2 joueurs titulaires de chaque équipe. A l'issue des poules, sont organisés des tableaux à élimination directe selon les classements obtenus dans les poules. A la fin de l'épreuve, il doit être obtenu un classement complet des équipes participantes.

Article 8 – Droit à l'image

Sauf opposition expresse auprès du Comité Départemental, les participants acceptent l'utilisation des photographies prises lors de cette compétition pour le bulletin départemental ou le site internet du CD78.